

9 juillet 2019

**PROVINCE DU QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**

Procès-verbal d'une séance régulière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi 9 juillet 2019 à 19 h 30 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire  
M. Pascal Gonnin, conseiller  
M. Denis Vel, conseiller  
M. Jacques Bergeron, conseiller  
Mme Suzanne Casavant, conseillère

Absents :

M. Réal Vel et M. Jean-Pierre Brien, conseillers sont absents et les membres présents forment le quorum.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle.

**1. NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**

2019-07-104

Proposé par Denis Vel

Appuyé par Pascal Gonnin

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle nomme Mme Valérie Bombardier, adjointe-administrative, secrétaire d'assemblée en l'absence de Mme Majella René, directrice générale.

Aucun résident.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Nomination d'une secrétaire d'assemblée en l'absence de Mme Majella René;
2. Ordre du jour;
3. Période de questions;
4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 4 juin 2019;
5. Suivi au procès-verbal;
6. Adoption des comptes payables et rapport des dépenses durant le mois s'il y a lieu;
7. Correspondance;
8. Règlement numéro 2019-434 décrétant un emprunt de 149 475\$ afin de financer la subvention du ministère des transports accordée dans le cadre du programme AIRRL;
9. Résolution pour fermer le compte d'opération 550319;
10. Résolution pour un emprunt temporaire avec la Caisse Desjardins du Val-Saint-François pour rembourser Padem II au montant de 10 025.33\$ et la subvention AIRRL au montant de 149 475\$
11. Résolution pour autoriser l'achat de quatre billets de l'activité Bière et Saucisses pour remettre en cadeaux ;
12. Résolution pour autoriser l'achat d'équipement de sécurité et d'identification pour notre camion;
13. Résolution pour clarifier l'autorisation de prêt d'équipement aux organismes OBNL de notre municipalité;
14. Résolution concernant l'enveloppe discrétionnaire du député volet PAARRM;

15. Résolution pour l'entretien des équipements de la station d'épuration;
16. Voirie;
17. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François;
18. Comité;
  - 18.1 Bière et saucisses;
  - 18.2 Comité du CCU
19. Dossier 20/30 Participation de la région
20. Affaires nouvelles;
21. Période de questions
22. Levée de la session;

2019-07-105

Considérant que chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame Valérie Bombardier;

Il est proposé par le conseiller Denis Vel, appuyé par le conseiller Pascal Gonnin et résolu

Que l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que déposé;

Et de laisser le point « Affaires nouvelles » ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

### **3. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun résident.

M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

### **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 JUIN 2019**

2019-07-106

Considérant que tous et chacun des membres du Conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance régulière du 4 juin 2019;

Qu'une dispense de lecture du procès-verbal est accordée à Mme Bombardier;

Il est proposé par le conseiller Denis Vel et appuyé par le conseiller Pascal Gonnin et résolu;

Que le procès-verbal de la séance régulière soit adopté tel que déposé;

M. le maire demande le vote pour l'adoption du procès-verbal, tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

### **5. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Points :**

**Rue Du Sanctuaire :** M. Coutu ira valider les bornes de terrains et le rechargement en prévision des Fêtes de Sainte-Anne

**Téléphonie IP :** Nous demandons une rencontre avec Mme Rocheleau et M. Dupont pour le déploiement du service internet.

**M. Coutu appelle le point suivant**

2019-07-107

## 6. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES

Mme Bombardier dépose les rapports des dépenses payées durant le mois s'il y a lieu et ceux autorisés en séance du conseil;

Proposé par : Suzanne Casavant

Appuyé par : Jacques Bergeron

Et résolu que les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

RECETTES du 5 juin au 9 juillet 2019	2 647,14 \$	
DÉPENSES D'OPÉRATION	77 845,05 \$	
REMISE FÉDÉRALE	3 155,67 \$	
REMISE PROVINCIALE	7 966,11 \$	
FTQ	386,64 \$	
REMBOURSEMENT PRÊT	10 025,33 \$	
TOTAL	<u>99 378,80 \$</u>	
Dépense durant le mois	- \$	
Salaires déboursés durant le mois	11 384,70 \$	
Total dépenses	<u>110 763,50 \$</u>	

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

## 7. CORRESPONDANCE

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit donné suite de la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

### 7.1 COLLOQUE ZONE ESTRIE-19 SEPTEMBRE 2019

2019-07-108

Proposé par Pascal Gonnin

Appuyé par Suzanne Casavant

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise Mme Majella René à assister au colloque de zone de l'ADMQ Estrie le 19 septembre 2019 au Cep D'Argent;

Que les frais d'inscription ainsi que les frais de déplacement soient pris dans les budgets respectifs;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents (e).

## 8. RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-434 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 149 475\$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME AIRRL

2019-07-109

ATTENDU que ce règlement est adopté conformément au deuxième alinéa à l'article 1061.1 du Code municipal du Québec ou au deuxième alinéa du troisième paragraphe à l'article 567 de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU que nous avons la confirmation de la subvention du ministère des Transports datée du 9 mai 2019 afin de permettre la pulvérisation, le rechargement et le pavage du 10<sup>e</sup> rang;

ATTENDU que la subvention est versée sur une période de 10 ans;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'emprunter la somme de 149 475 \$;

ATTENDU que l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 mai 2019 et que le projet de règlement a été déposé à la séance régulière du 4 juin 2019;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 2. Afin de financer en entier les sommes prévues à la subvention du ministère des Transports dans le cadre du programme AIRRL, le conseil est autorisé à dépenser la somme de 149 475 \$. Pour se procurer cette somme, la municipalité est autorisée à emprunter jusqu'à concurrence de ladite somme pour une période de 10 ans;

ARTICLE 3. La municipalité pourvoira, durant le terme de l'emprunt, aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, en appropriant chaque année la subvention du ministère des Transport, conformément à la convention intervenue entre le ministre des Transports et la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle le 9 mai 2019, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 4. Pour pourvoir au solde des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé par le présent règlement et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

---

Louis Coutu, Maire

---

Majella René, directrice générale et  
Secrétaire trésorière

Avis de motion : 7 mai 2019

Présentation du projet : 4 juin 2019

Adoption du règlement : 9 juillet 2019

Publication du règlement : 19 juillet 2019

<b>9. RÉSOLUTION POUR FERMER LE COMPTE D'OPÉRATION 550319</b>
---

2019-07-110

Considérant que ce compte d'opération 550319 est utilisé seulement pour effectuer les paiements du Prêt Padem II;

Considérant que nous devons rembourser le prêt en entier pour retourner en financement;

Considérant que ce compte ne nous sera plus utile et pour économiser des frais d'administration, la fermeture d'impose par elle-même;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Jacques Bergeron, appuyé par la conseillère Suzanne Casavant et résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise la fermeture du compte 550319;  
Que le solde soit transféré au compte principal : #350311;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

**10. RÉSOLUTION POUR UN EMPRUNT TEMPORAIRE AVEC LA CAISSE DES JARDINS DU VAL-SAINT-FRANÇOIS POUR REMBOURSER PADÉM II AU MONTANT DE 10 025.33\$ ET LA SUBVENTION AIRRL AU MONTANT DE 149 475\$**

2019-07-111

Considérant que nous avons reçu notre lettre d'autorisation pour la réfection du 10rang/Dossier n :AIRRL-2018-486;  
Considérant que nous devons faire les paiements pour les travaux et que nous sommes en attente du financement;  
Considérant que nous sommes également en renouvellement du Prêt Padem II et qu'il est subventionné à 100% par le Ministère ;  
Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Denis Vel, appuyé par la conseillère Suzanne Casavant et résolu;  
Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle demande à la Caisse populaire du Val-Saint-François un prêt temporaire pour couvrir les deux dossiers en entente de financement soient AIRRL-2018-486 pour le montant de cent quarante-neuf mille quatre cent soixante-quinze dollars (149 475\$) et Padem II au montant de dix mille vingt-cinq dollars et trente-trois sous (10 025.33\$);  
Que le maire et la directrice générale et secrétaire trésorière soient autorisés à signer tous les documents jugés utiles à ce dossier.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

**11. RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'ACHAT DE QUATRE (4) BILLETS DE L'ACTIVITÉ BIÈRE ET SAUCISSES POUR REMETTRE EN CADEAUX**

2019-07-112

Proposé par : Pascal Gonnin  
Appuy par : Jacques Bergeron  
Et résolu  
Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle achète quatre (4) billets au coût de trente dollars (30\$) chacun pour remettre en cadeau;  
Que le montant de cent vingt dollars (120\$) soit pris dans la poste Dons;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

**12. RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'ACHAT D'ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ (IDÉALEMENT USAGÉS) ET D'IDENTIFICATION POUR NOTRE CAMION**

2019-07-113

Considérant que nous devons équiper notre camion d'équipement de sécurité;  
Considérant que nous optons pour des équipements usagés dans la mesure du possible;  
Considérant que nous voulons que le camion soit identifié au nom de la municipalité ce qui permettra aux citoyens de l'identifier;  
Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Jacques Bergeron, appuyé par le conseiller Pascal Gonnin et résolu que le conseil autorise l'achat d'équipement de sécurité idéalement usagé;  
Que la dépense pour identifier le camion avec le logo de la municipalité soit autorisée.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

**13. RÉSOLUTION POUR CLARIFIER L'AUTORISATION DE PRÊT D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES OBNL DE NOTRE MUNICIPALITÉ;**

2019-07-114

Considérant que la municipalité possède divers équipements;  
Considérant que nos OBNL en ont besoin occasionnellement ;  
Considérant que nous voulons faciliter leur travail en leur permettant d'utiliser nos équipements;  
Pour ces motifs sur proposition du conseiller Jacques Bergeron, appuyé par la conseillère Suzanne Casavant et résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise le prêt d'équipement selon les besoins des OBNL qui le demanderont;  
Que les équipements tel que la remorque et le camion devront être accompagné d'un employé municipal;  
Que le conducteur sera payé par l'OBNL au tarif horaire en vigueur;  
Qu'un registre devra être signé pour le suivi des équipements;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

**14. RÉSOLUTION CONCERNANT L'ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE DU DÉPUTÉ VOLET PAARRM;**

2019-07-115

Considérant que nous devons déposer nos demandes concernant le Programme d'aide à la voirie locale;  
Considérant que nous avons plusieurs projets en cours;  
Pour ces motifs sur proposition du conseiller Denis Vel, appuyé par le conseiller Pascal Gonnin et résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle dépose une demande d'amélioration pour le montant de quarante mille dollars (40 000\$) pour l'ensemble de ses chemins selon le document B fourni par M. Gilles Bélanger, député d'Orford;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

**15. RÉSOLUTION POUR L'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS DE LA STATION D'ÉPURATION**

2019-07-116

Considérant que nous devons maintenir nos équipements fonctionnels;  
Considérant qu'il a été constaté que des équipements nécessitaient des vérifications en atelier et des remplacements de pièces;  
Considérant que Balancement M.C. Inc. nous a fournis un estimé en lien avec les correctifs à apporter qui sont les suivants :  
Machine Hibon snh 2032 : vérification en atelier estimé à 1 019.49\$ ce qui représente 50% d'une neuve;  
Filtre 132\$ chacun  
Courroies : 35.97\$ chacun, 2 par machine;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Pascal Gonnin, appuyé par le conseiller Jacques Bergeron que les correctifs soient effectués par Balancement M.C. Inc. selon l'estimé déposé le 8 juillet par courriel;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

**16. VOIRIE**

TONDEUSE : M. Georges Lagrandeur, adjoint voirie, préfère utiliser son propre tracteur à gazon. Le conseil accepte de lui payer son temps et le gaz s'il tient à utiliser son propre tracteur.  
10<sup>e</sup> rang : Engager un fournisseur pour le lignage du chemin;

Chemins : les orages endommagent les chemins, des rigoles se forment le long de chemins;

## **17. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS**

Le maire nous informe sur divers dossiers, l'information demeure disponible pour consultation au bureau municipal.

## **18. COMITÉ**

**18.1 Bière et Saucisses :** à première vue le bilan semble positif, nous avons servi entre 80 à 100 repas. Le nom de la fête soulève des questions. Une lettre de remerciement devra être envoyée à : Mme Eden Lauzon, Chantal Lacasse et M. Martin Couette pour leur implication.

**18.2 CCU :** l'élaboration pour un plan architecturale est en cours pour encadrer l'apparence des bâtiments dans le nouveau développement de mini-maisons

## **19. DOSSIER 20/30 PARTICIPATION DE LA RÉGION**

Nous inviterons M. Kevin Bombardier à notre caucus du 6 août prochain.

## **20. AFFAIRES NOUVELLES**

M. le maire appelle le point suivant.

## **21. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La parole est remise à l'assistance  
Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.  
M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

## **22. LEVÉE DE LA SESSION**

Il est proposé par le conseiller Denis Vel que la présente session soit fermée, il est 21 h 05.

\_\_\_\_\_  
Mme Valérie Bombardier  
Adjointe Administrative

\_\_\_\_\_  
M. Louis Coutu, maire  
« en signant le présent procès-verbal  
le maire est réputé avoir signé toutes  
les résolutions »